

## Règlement intérieur

### ORGANISATION

Le trail Terre Solidaire est organisé par l'association CCFD-Terre Solidaire (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement). Le but de ce trail est de sensibiliser à l'importance de la solidarité internationale et de collecter des fonds pour les partenaires internationaux de l'association.

### DEFINITION DE L'EPREUVE

Le trail Terre Solidaire se déroulera le 03 Avril 2016 sur le GR 78© et la voie des Piémonts du chemin de Compostelle. Trois formats de courses ont été mis en place :

- un parcours de 4 kilomètres
- une course de 10 kilomètres à faire en équipe de 3 à 5 personnes
- une course individuelle de 25 kilomètres

### RESPECT DES PERSONNES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Le participant s'engage à respecter l'environnement lors de la course.

Le participant s'engage à respecter les autres coureurs et l'organisation.

Le participant s'engage à porter assistance à une personne en difficultés en appelant l'organisation.

Le participant s'engage à respecter la faune et la flore.

Le participant s'engage à ne rien jeter par terre.

Le participant s'engage à respecter le code de la route sur les portions concernées.

### CONDITIONS D'ADMISSION DES CONCURRENTS

C'est une condition obligatoire pour participer à une manifestation sportive. Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L. 231-2-1 du Code du Sport, que les participants répondent à l'un des critères suivants:

- titulaires d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- titulaires d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/spip?page=sg-federation> ), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- titulaires d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité la date de la manifestation ;
- titulaires d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;
- titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- Autorisation parentale pour les mineurs.

### PARTICIPATIONS

Les participations sont à faire en ligne sur le site : [www.lespetitsruisseaux/trailterresolidaire.org](http://www.lespetitsruisseaux/trailterresolidaire.org)

Le nombre de participants est limité à 200 personnes.

Les tarifs seront majorés pour les participations faites sur place.

Les sommes reçues dans le cadre des participations à l'événement sont considérées comme des dons et ouvrent droit à la délivrance d'un reçu fiscal.

Nous avons mis en place un financement participatif vous permettant de collecter des dons auprès de votre entourage, que vous pourrez trouver sur le site [www.lespetitsruisseaux/trailterresolidaire.org](http://www.lespetitsruisseaux/trailterresolidaire.org)

#### Détail des participations demandées :

- parcours 4 kms : 5€
- course 10 kms : 10€ par membre de l'équipe
- course 25 kms : 25€

#### Limites d'âge

- parcours 4 kms : nés avant 2002
- course 10 kms : nés avant 2000
- course 25 kms : nés avant 1998

#### Documents à fournir

- certificat médical datant de moins d'un an ou d'une licence valide
- autorisation parentale pour les mineurs

Attention, si un document est manquant, l'inscription ne sera pas prise en compte.

#### Annulation course

En cas de mauvais temps, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve.

Le trail étant un évènement au profit de l'ONG CCFD-Terre Solidaire et de ses partenaires, l'organisation ne sera pas en mesure de rembourser les participations données, ces dernières étant considérées comme des dons, et font l'objet d'un reçu fiscal.

#### **DOSSARDS**

Le dossard doit être porté visible à l'avant.

Le retrait des dossards se fera le jour de l'épreuve, 1h30 avant le début de la course.

#### **ASSISTANCE ET RAVITAILLEMENT**

Des postes de ravitaillement seront disposés à différents points du parcours et signalés sur les cartes détaillées des courses.

Aucun ravitaillement n'est autorisé en dehors de ceux mis en place par l'organisation. Cependant, les coureurs ont la possibilité de prendre un ravitaillement supplémentaire sur eux.

#### **CHRONOMETRAGE**

L'organisateur ne prendra pas en charge le chronométrage. Chaque participant est libre de se chronométrer.

Les équipes doivent arriver en même temps.

Le temps maximum autorisé est de:

- parcours 4 kms : 3h
- course 10 kms : 5h30
- course 25 kms : 6h30

En cas de dépassement d'horaire, les coureurs seront récupérés par une voiture balai à un point de rendez-vous donné.

#### **SECURITE**

Plusieurs équipes de signaleurs seront réparties sur la course afin d'assurer la sécurité des concurrents.

Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Mais elle ne saurait remplacer la vigilance et la responsabilité personnelle des participants et des membres de l'organisation.

Les médecins officiels seront habilités à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve, mettant en danger tant sa sécurité personnelle que la sécurité générale de la manifestation.

Le coureur s'engage à n'emprunter que le parcours balisé. Des signaleurs seront présents pour assurer la sécurité aux points sensibles. Les coureurs sont tenus de respecter le code de la route et devront circuler à droite sur la chaussée.

Nous rappelons également que les enfants sont sous la responsabilité des parents.

### **ABANDONS**

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir un responsable lui remettre son dossard. Les coureurs qui abandonnent la course devront rentrer par leurs propres moyens (sauf en cas de blessure).

### **CLASSEMENTS – RECOMPENSES**

Pour chaque épreuve, les 3 premiers arrivés seront récompensés.

Il n'y aura pas de classement au-delà des 3 premiers, le but de l'épreuve étant de récolter des fonds.

### **ASSURANCE ET RESPONSABILITES**

L'organisation a souscrit un contrat d'assurance Responsabilité Civile conformément à la législation en vigueur et en a justifié la validité aux services préfectoraux par la remise d'une attestation au moment de la demande de l'autorisation administrative.

Elle recommande fortement à tous les coureurs qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une police Individuelle Accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve. Chaque participant doit être couvert par une assurance de Responsabilité Civile.

La responsabilité de l'Association sera dérogée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification (non-respect du règlement), par décision médicale ou sur décision du Directeur de la Course.

L'organisateur dégage sa responsabilité en ce qui concerne l'entretien du parcours situé sur les GR.

### **CONDITIONS GENERALES**

Tous les concurrents du Trail s'engagent à respecter ce règlement par le seul fait de leur inscription.

### **UTILISATION D'IMAGE**

J'autorise les organisateurs du trail CCFD-Terre Solidaire à utiliser les images sur lesquelles je peux apparaître, prises à l'occasion de ma participation.